



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/19  
2 novembre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-quatrième réunion  
Prague, 29 novembre-3 décembre 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD  
DE L'ANNEE 2004**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 3 220 069 \$US au titre des amendements de son Programme de travail pour 2004, plus 129 306 \$US de coûts d'appui d'agence.

2. Les activités proposées dans les amendements au Programme de travail du PNUD sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail du PNUD

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité \$US	Montant recommandé \$US
<b>SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Bangladesh	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV	s.o.	130 000
Chine	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VI	32,2	390 000
Kenya	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase V	s.o.	151 667
Malaisie	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VI	23,1	279 500
Trinité-et-Tobago	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV	s.o.	60 000
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :			1 011 167
<b>A.2 : Autres activités :</b>			
Ghana	Assistance technique dans le secteur des CTC		20 000
Sous-total pour les autres activités :			20 000
<b>SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>B1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Iran	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase V	14,3	173 511
Liban	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV	s.o.	155 090
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :			328 601
<b>B2 : Autres activités :</b>			
International	Services de contrôle supplémentaires pour les activités des plans de gestion des frigorigènes		360 301
Sous-total pour les autres activités :			360 301
<b>FINANCEMENT DE BASE</b>		1 500 000	[1]
Sous-total		3 220 069	
Coûts d'appui d'agence (nuls pour le financement de base, 7,5 % pour la préparation de projets, le renforcement des institutions et les autres activités au-delà de 250 000 \$US, et 9 % pour les autres activités en deçà de 250 000 \$US) :		129 306	129,306
<b>Total :</b>		<b>3,349,375</b>	

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL. Pro/ExCom/44/9

## ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

### A1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

(a)	Bangladesh (phase IV)	130 000 \$US
(b)	Chine (phase VI)	390 000 \$US
(c)	Kenya (phase V)	151 667 \$US
(d)	Malaisie (phase VI)	279 500 \$US
(e)	Trinité-et-Tobago (phase IV)	60 000 \$US

#### Description des projets

3. Les projets de renforcement des institutions des pays ci-dessus sont décrits à l'Annexe I du présent document.

4. Les informations fournies au Comité exécutif à sa 43<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL/Pro/ExCom/43/70) indiquent que Trinité-et-Tobago a signalé au Secrétariat de l'ozone la mise en place d'un système de permis conformément à la Décision 43/37. La demande de projet précise que Trinité-et-Tobago est doté d'un administrateur du Bureau de l'ozone à temps complet.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités susmentionnées au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1. Le Comité exécutif est invité à envoyer aux gouvernements des pays susmentionnés les observations consignées dans l'Annexe II du présent document.

### A2 : Autres activités

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités d'assistance technique figurant dans le Tableau 1 ci-dessus au niveau de financement indiqué.

## SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

### B1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

(a)	Iran (phase V)	173 511 \$US
(b)	Liban (phase IV)	155 090 \$US

### Description des projets

7. Les projets de renforcement des institutions des pays ci-dessus sont décrits à l'Annexe I du présent document. Les remarques que le Comité exécutif pourrait faire aux gouvernements iranien et libanais figurent à l'Annexe II du présent document.

### Observations du Secrétariat du Fonds

#### Iran

8. Dans le contexte du rapport périodique pour 2003 portant sur la mise en œuvre de son programme de pays, l'Iran a déclaré au Secrétariat du Fonds une consommation de 2 169,2 tonnes PAO de CTC et 386,8 tonnes PAO de TCA en 2003. Ces deux chiffres dépassent les niveaux de consommation de référence prévus par le Protocole de Montréal (77 tonnes PAO pour le CTC et 8,7 tonnes PAO pour le TCA). Au moment de la rédaction du présent document, l'Iran n'avait pas communiqué de données au titre de l'article 7 pour 2003. L'Iran a contacté le Comité d'application au sujet de la modification de sa consommation de référence de CTC. Pour ce qui est de la consommation de TCA, les données de 2003 déclarées au Secrétariat du Fonds indiquent que l'Iran n'a pas observé le gel au niveau de référence entré en vigueur le 1er janvier 2003.

#### Liban

9. En 2003, la consommation de bromure de méthyle du Liban déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole (154,29 tonnes PAO) était supérieure à la valeur de référence prévue pour le Liban (152,40 tonnes PAO). La demande du Liban concernant la modification de sa consommation de référence de bromure de méthyle sera examinée par le Comité d'application à sa 33e réunion. Si les Parties décidaient à leur 16e réunion de réviser cette consommation de référence, le Liban pourrait à nouveau être en situation de conformité au moment de l'examen de cette demande. Dans le cas contraire, un financement d'une année pourrait être approprié.

### Recommandations du Secrétariat du Fonds

10. Le Comité exécutif est invité à examiner les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions en Iran et au Liban à la lumière des observations ci-dessus. Dans des cas antérieurs de non-conformité effective ou potentielle, le Comité exécutif a décidé de renouveler les projets de renforcement des institutions pour une période d'un an, sans porter atteinte à l'application du mécanisme de non-conformité prévu par le Protocole de Montréal. Une approche semblable pourrait être adoptée pour les deux demandes présentées ici. Le Comité exécutif est également invité à envoyer aux gouvernements des pays susmentionnés les observations consignées dans l'Annexe II du présent document.

**B2 : Autres activités**

International : Services de contrôle supplémentaires pour les activités du plan de gestion des frigorigènes (360 301 \$US)

Description des projets

11. Le PNUD a soumis à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande concernant la fourniture de services de contrôle supplémentaires (SCS) destinés aux projets de plan de gestion de frigorigène (PGF) dont il exécute les volets relatifs aux investissements, à savoir les projets de récupération et de recyclage et les projets d'encouragement à la conversion. Cette proposition concernerait un total de 36<sup>e</sup> pays. Le coût total du projet sur une période de trois ans s'élève à 1 080 903 \$US. Un financement de 360 301 \$US a été sollicité pour la première année du programme.

Objectif

12. Cette proposition a pour objet d'augmenter la qualité et la quantité des services que le personnel du PNUD et ses consultants peuvent fournir aux 36 pays menant des activités dans le cadre de leur plan de gestion de frigorigène. Elle permettrait d'accroître la fréquence des visites de suivi et de fournir un appui direct aux UNO, en veillant ainsi à ce que les activités menées dans le cadre des plans de gestion de frigorigène aient les effets escomptés. Les retards de mise en œuvre seraient ainsi évités tandis que les objectifs des projets seraient plus facilement atteints.

13. Avec l'assistance reçue, le PNUD serait en mesure de présenter des rapports annuels au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans chacun des 36 plans de gestion de frigorigène bénéficiant des services de contrôle supplémentaires, et notamment sur la situation de conformité des pays concernés. Le PNUE met également en œuvre des volets de plan de gestion de frigorigène dans la majorité des pays répertoriés. Le PNUD coopérera, s'il y a lieu, avec le PNUE pour obtenir l'état de la mise en œuvre des volets ne portant pas sur des investissements de sorte à intégrer ces informations dans ses rapports.

Contexte

14. Le PNUD mène ou prévoit de mener des activités de plan de gestion de frigorigène dans 36 pays. L'expérience acquise au cours des deux dernières années montre que les services fournis aux Unités nationales de l'ozone ne sont pas toujours suffisants pour veiller à ce que l'objectif global des plans de gestion de frigorigène – réduire la consommation du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et respecter les mesures de contrôle des CFC prévues dans le Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 – soit atteint.

15. Un plan de gestion de frigorigène consiste en un certain nombre de sous-projets, comprenant des activités de formation, de récupération/recyclage et d'incitation des utilisateurs finaux. Ces activités ne sont pas une fin en soi mais aident les pays à atteindre les réductions requises de leur consommation de CFC. Lors des discussions en cours sur les rapports devant être fournis dans le cadre d'accords pluriannuels, il a été noté que l'achèvement déclaré d'une activité marque généralement la fin de toute information complémentaire sur les résultats

globaux atteints. Le financement de ces services donnerait au PNUD les moyens de suivre la mise en œuvre annuelle des plans de gestion de frigorigène dans les pays concernés et d'aviser en temps utile le Comité exécutif de toute difficulté ou obstacle rencontré par les pays à faible volume de consommation avant que la non-conformité ne devienne problématique.

### Financement

16. Le PNUD exécute actuellement des activités de plan de gestion de frigorigène dans 36 pays, dont 11 propositions qui seront soumises à la 44<sup>e</sup> ou à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Tableau 1 ci-dessous indique les coûts d'appui reçus par le PNUD par pays (colonne D), qui s'étalent généralement sur une période de trois ans.

A	B	C	D	E
Region	Country	Budget	Agency Support Cost	SOS funds Requested (50,000 - "D")
AFR	BURKINA FASO	148,600	19,319	30,681
AFR	BURUNDI	52,500	4,725	45,275
AFR	CAPE VERDE*	86,400	7,776	42,224
AFR	CHAD	184,416	23,974	26,026
AFR	CONGO	118,078	10,627	39,373
AFR	CONGO DR	437,102	32,783	17,217
AFR	DJIBOUTI	161,463	20,990	29,010
AFR	GABON	75,277	6,775	43,225
AFR	GHANA	213,455	27,749	22,251
AFR	GUINEA-BUISSAU	282,900	21,218	28,782
AFR	GUINEA-CONAKRY*	30,800	2,772	47,228
AFR	MALI*	50,455	5,159	44,841
AFR	MAURITANIA	200,995	18,090	31,910
AFR	RWANDA	118,758	10,688	39,312
AFR	SAO TOME*	135,156	12,164	37,836
AFR	SIERRA LEONE	261,608	23,545	26,455
AFR	SOMALIA*	200,000	18,000	32,000
AFR	TOGO	275,000	35,750	14,250
ASP	BRUNÉI DARUSSALAM*	434,430	32,582	17,418
ASP	CAMBODIA	625,000	46,875	3,125
ASP	KYRGYZSTAN	203,742	26,486	23,514
ASP	MALDIVES	115,000	14,950	35,050
ASP	MONGOLIA	108,600	14,118	35,882
ASP	NEPAL*	66,389	6,331	43,669
EUR	GEORGIA	117,350	15,256	34,744
EUR	MOLDOVA*	173,495	15,615	34,385
LAC	BARBADOS	198,761	17,889	32,111
LAC	BELIZE*	119,000	10,710	39,290
LAC	COSTA RICA	670,000	61,900	NA
LAC	EL SALVADOR	350,000	31,500	18,500
LAC	HAITI	249,656	22,469	27,531
LAC	HONDURAS*	212,000	19,080	30,920
LAC	PARAGUAY	285,158	37,071	12,929
LAC	PERU	123,000	11,070	38,930
LAC	SURINAME*	326,180	24,850	25,150
LAC	URUGUAY	154,934	20,141	29,859
36		7,565,658	730,997	1,080,903

Remarque : \* indique que le projet sera présenté à la 44<sup>e</sup> ou à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif

17. Le total des coûts d'appui d'agence pour ces activités est estimé à 730 997 \$US, soit une moyenne de 20 305 \$US par pays. Ce niveau moyen de financement est insuffisant pour garantir un suivi approfondi et fréquent. Les coûts d'appui actuels sont répartis comme suit :

- Depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime, les coûts d'appui relatifs aux services centraux du PNUD sont passés de 1 à 2 % des budgets des projets. Cela représente 151 313 \$US, soit 1 401 \$US par pays et par an.
- Les coûts d'appuis perçus par les bureaux du PNUD dans les pays s'élèvent à 5 % des budgets des projets. Cela représente 378 283 \$US, soit 3 503 \$US par pays et par an.
- Le solde des montants susmentionnés (730 997 \$US moins 151 313 \$US moins 378 283 \$US) pourrait couvrir les frais divers. Il s'élève à 201 401 \$US, soit 1 865 \$US par pays et par an.

18. Le PNUD sollicite donc un financement d'appoint pour les services de contrôle supplémentaires afin de bénéficier d'un niveau suffisant de suivi et d'organiser les visites nécessaires au bon déroulement des diverses activités prévues. Ce financement d'appoint s'élève au total à 1 080 903 \$US, comme l'indique la colonne E du tableau. Ce montant est calculé sur la base de 50 000 \$US par pays sur une période de trois ans, sous réserve des considérations suivantes :

- Les Unités nationales de l'ozone sont rarement en mesure de participer pleinement à l'organisation des activités, qu'elles délèguent à des sous-traitants locaux ou des consultants nationaux. Il est proposé d'affecter un montant de 216 000 \$US à cet effet, soit 6 000 \$US par pays. Ceci revient à 2 000 \$US par pays et par an.
- Le volet relatif aux services de conseil destinés aux projets comprend généralement une visite par un consultant du PNUD organisant les ateliers de formation, mais ne comprend aucun budget pour les visites de suivi. Il s'agit là du plus grand problème actuel. Il est donc proposé d'affecter le solde de 864 903 \$US à cet effet, ce qui revient 8 008 \$US par pays et par an. Ce volet comprend également les frais de déplacement.

19. Le coût du personnel du Module du Protocole de Montréal n'est pas pris en compte dans ce calcul car il est déjà couvert par le million et demi de dollars US de financement de base que le PNUD reçoit tous les ans. Cette proposition ne comprend donc pas de nouveau coût pour le personnel du Module du Protocole de Montréal.

20. Le financement total disponible pour assister les pays, en tenant compte des coûts d'appui et de la proposition de services de contrôle supplémentaires (SCS), est indiqué dans le tableau synoptique ci-dessous.

Tableau 2

		Total	Par pays	Par pays et par an
Budget		7 565 658	S.o.	S.o.
Coûts d'appui	Services centraux	151 313	4 203	1 401
	Bureaux locaux du PNUD	378 283	10 508	3 503
	Divers	201 401	5 594	1 865
A : Sous-total		730 997	20 305	6 768
SCS	Consultants locaux	216 000	6 000	2 000
	Déplacements/Suivi	864 903	24 025	8 008
B : Sous-total		1 080 903	30 025	10 008
TOTAL GÉNÉRAL (A + B)			50 331	16 777

21. Le PNUD demande que le montant proposé soit versé en trois tranches égales, lors de la dernière réunion de chaque année (2004, 2005, 2006). Le montant sollicité à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif s'élève donc à 360 301 \$US, plus les coûts d'appui.

22. Pour toute nouvelle activité de plan de gestion de frigorigène soumise au cours des trois prochaines années (soit jusqu'en novembre 2007), le PNUD propose qu'un financement d'appoint pour services de contrôle supplémentaires soit fixé au cas par cas, en tenant compte du fait qu'un montant de 50 000 \$US par pays pour une période de trois ans constitue selon lui le minimum nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions dans les pays et les régions soumis aux circonstances susmentionnées.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

23. Lors de sa soumission initiale, la proposition du PNUD concernant les services de contrôle supplémentaires était essentiellement orientée vers la région africaine, où le PNUD a rencontré des difficultés pour fournir ce qu'il estime être un niveau adéquat de suivi et de soutien aux petits projets en cours, tels que les projets de récupération et de recyclage et de promotion de la conversion prévus par les plans de gestion de frigorigène.

24. Le Secrétariat a indiqué qu'il serait souhaitable que les propositions de ce type reposent sur des critères objectifs de sélection des pays et se fixent des objectifs et des résultats spécifiques. Le PNUD a révisé sa proposition de sorte à couvrir tous les pays dotés de plan de gestion de frigorigène pour lesquels il assume le rôle d'agence d'exécution des volets relatifs aux investissements. Le PNUD a également inclus la fourniture de rapports annuels devant comprendre les informations issues des agences exécutant d'autres volets des plans de gestion de frigorigène, qui sont le plus souvent le PNUE.

25. En ce qui concerne la coordination, le PNUD a indiqué que le concept avait été abordé avec le PNUE qui s'était déclaré favorable sur le principe. Un exemplaire de la proposition a depuis été fourni au PNUE.

26. Le PNUD tient par ailleurs à souligner que cette proposition ne représente aucune augmentation de ses coûts d'appui, car les frais et déplacements de son personnel continueront d'être couverts par son financement de base, à savoir 1,5 million de dollars US. Les fonds du programme de services de contrôle supplémentaires seront intégralement affectés à la fourniture d'assistance aux pays.

27. Le Secrétariat a fait observer que cette proposition a des liens avec l'examen du financement du renforcement des institutions prévu pour 2005, conformément à la Décision 35/57, et de l'étude sur l'assistance à fournir aux pays après 2007, également prévue pour 2005 conformément à la Décision 31/48. Enfin, cette proposition a des liens avec les rapports devant être fournis dans le cadre des plans de gestion de frigorigène, conformément à la Décision 31/48, dont les formats seront examinés à la 44<sup>e</sup> réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70). À cet égard, bien que la responsabilité de fournir des rapports sur la mise en œuvre des plans de gestion de frigorigène incombe aux pays, conformément à la Décision 31/48, l'assistance directe du PNUD pourrait améliorer le processus d'évaluation et d'établissement de rapports, ainsi que leur mise en œuvre.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

28. Le Comité exécutif est invité à examiner, à la lumière des observations du Secrétariat, la demande du PNUD relative à un financement de 360 301 \$US, plus 27 023 \$US de coûts d'appui, pour la première année d'un projet de trois ans, en vue de la fourniture de services de contrôle supplémentaires aux pays dotés de plans de gestion de frigorigène pour lesquels le PNUD assume le rôle d'agence d'exécution.



## Annexe I

### PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### Renouvellement des projets de renforcement des institutions

#### Bangladesh : Renouvellement du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé :	
Phase I : Septembre 1994	150 000
Phase II : Novembre 1999	100 000
Phase III : Décembre 2001	100 000
<b>Total</b>	<b>350 000</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)	130 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	130 000
Coûts d'appui d'agence (\$US)	9 750
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions	139 750
Date d'approbation du programme de pays	Septembre 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	1999
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO)	820,80
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	324,31
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	581,6
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	5,7
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,9
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	308,64
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,00
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	6,60
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	0,85
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	8,22
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0,00
Montant approuvé pour les projets (\$US)	1 712 802
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :	1 068 690
SAO à éliminer (tonnes PAO)	172,2
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)	124,00

#### Rapport périodique

1. Pendant la période considérée, l'unité nationale d'ozone (UNO) du Bangladesh a assisté le directeur général du ministère de l'Environnement dans le cadre de la délivrance des permis d'importation; la promulgation de règlements sur les SAO visant l'établissement d'un système de permis; l'organisation d'une journée annuelle de sensibilisation à l'ozone, comprenant des concours d'expression écrite et de peinture ainsi qu'un atelier destiné aux politiques, ONG et

journalistes. L'unité nationale d'ozone a également préparé et mis à jour un inventaire des SAO, fourni des données et d'autres rapports réguliers aux agences d'exécution et aux Secrétariats du Fonds et de l'Ozone, et participé à la mise en œuvre des projets en cours ainsi qu'à la formulation du plan national. Elle a également participé à l'organisation de la réunion du réseau du PNUE pour l'Asie du sud, l'Asie du sud-est et le Pacifique et appliqué les procédures requises en vue de la ratification de l'amendement de Beijing.

2. L'unité nationale d'ozone du Bangladesh est établie au sein du ministère de l'Environnement. Elle est présidée par le directeur du ministère. Le Comité national technique sur les SAO, constitué pour appliquer le Protocole de Montréal au Bangladesh, supervise ses activités. Ce comité facilite l'accès aux décideurs de haut niveau.

### Plan d'action

3. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'unité nationale d'ozone du Bangladesh se concentrera sur le contrôle des importations de SAO, grâce à l'application d'un système de permis d'importation, et continuera de développer ses activités de sensibilisation ainsi que son rôle dans la mise en œuvre des projets. Le gouvernement jouera un rôle majeur dans la mise en œuvre du plan national d'élimination des SAO au Bangladesh.

### **Chine : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>			
Agence d'exécution :		PNUD	
Montant initial approuvé :			
Phase I : Février 1992		450 000	
Phase II : Octobre 1996		300 000	
Phase III : Novembre 1998		300 000	
Phase IV : Décembre 2000		300 000	
Phase V : Novembre 2002		390 000	
<b>Total</b>		<b>1 740 000</b>	
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)		390 000	
Montant recommandé pour approbation (\$US)		390 000	
Coûts d'appui d'agence (\$US)		29 250	
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase VI du renforcement des institutions		419 250	
Date d'approbation du programme de pays		Mars 1993	
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)		1999	
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)		55 178,10	
Dernière production totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)		67 491,40	
Consommation et production de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		Production	Consommation
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)		47 003,9	57 818,7
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)		40 993,0	34 186,7
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		29 367,4	55 903,8
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		112,8	721,2
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		776,3	1 102,1

Consommation et production de référence des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	Production	Consommation
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	29 964,4	22 808,5
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	5 653,4	4 969,2
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	20 020,3	20 019,9
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	86,8	21,5
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	11 745,2	7 808,7
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0,0-	-470,2
Montant approuvé pour les projets (\$US)	579 979 527	
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :	428 938 433	
SAO à éliminer (tonnes PAO)	92 447,1	
SAO éliminées (décembre 2003) (tonnes PAO)	82 312,9	

4. Pendant la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de la Chine a révisé ses politiques existantes et formulé de nouvelles règles et lois efficaces en vue de l'élimination future des SAO. La sensibilisation du public a été améliorée. La formation des ministères et départements locaux a été organisée. Douze ateliers de formation, auxquels ont participé environ 900 personnes, ont été organisés en 2003-2004. Un atelier de formation d'une semaine a été organisé pour le personnel de l'unité de l'ozone, les principaux sujets abordés étant : politique internationale, gestion de projets, procédures financières et d'approvisionnement, et conformité. Des célébrations ont été organisées à l'occasion de la Journée internationale de l'ozone et un prix pour la protection de la couche d'ozone a été créé. « Ozone action in China » a été publié tous les mois et des rapports sur les mesures d'élimination des SAO ont été diffusés dans les journaux et d'autres médias.

5. Le personnel de l'unité nationale d'ozone est issu de la Direction pour le contrôle de la pollution et de la Direction pour la coopération internationale, qui dépendent de l'Administration pour la protection de l'environnement (SEPA), ainsi que du Bureau de coopération économique étrangère de cette administration. La SEPA est à la tête du Groupe national pour l'ozone, qui compte 18 ministères et agences gouvernementales. Ce groupe est chargé d'organiser et de coordonner la mise en œuvre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal ainsi que le programme de pays de la Chine. Il est également chargé de superviser les plans de mise en œuvre et de prendre des décisions sur l'élimination des SAO. La SEPA est responsable de la gestion des activités d'élimination des SAO menées en Chine au niveau du ministère. Le vice-ministre de la SEPA est le directeur du Groupe national pour l'ozone; c'est à lui que l'unité nationale d'ozone fait rapport.

#### Plan d'action

6. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le principal objectif de l'unité nationale d'ozone de la Chine sera d'améliorer sa capacité de gestion du programme de l'ozone au sein de l'Administration pour la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne le contrôle de la production, de la consommation et du commerce illicites. L'unité nationale d'ozone contribuera au maintien de la dynamique en matière d'élimination de la production et de la consommation de SAO, en accélérant l'élimination des CFC et des halons et en exécutant avec succès le programme national d'élimination des SAO afin d'atteindre les réductions visées et l'élimination totale des CFC en 2010.

**Iran : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant initial approuvé :		
Phase I : Octobre 1992		200 000
Phase II : Novembre 1997		133 470
Phase III : Décembre 2000		133 470
Phase IV : Novembre 2002		173 511
<b>Total</b>		<b>640 451</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)		173 511
Montant recommandé pour approbation (\$US)		173 511
Coûts d'appui d'agence (\$US)		13 013
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase V du renforcement des institutions		186 524
Date d'approbation du programme de pays		Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)		2000
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO)		5 703,5
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)		6,753,58
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)		4 571,7
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)		1 420,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		77,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		8,7
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		26,7
Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		4 088,8
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)		2 169,2
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)		386,8
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		94,38
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		14,4
Montant approuvé pour les projets (\$US)		56 525 730
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :		41 646 819
SAO à éliminer (tonnes PAO)		5 529,3
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)		4 016,4

Rapport périodique

7. Pendant la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de l'Iran a œuvré à la promotion des capacités décisionnelles et de la performance des organisations participant au Comité national de l'ozone; a mis en place et utilisé un système permettant de suivre et de mesurer la conformité et la performance du pays vis-à-vis de ces engagements au titre du Protocole de Montréal; et a mis en œuvre les plans d'élimination nationaux et sectoriels visant à atteindre les éliminations prévues par le Protocole. Une autre priorité de l'unité nationale d'ozone de l'Iran a été de conscientiser les consommateurs de SAO à l'utilisation de produits sans SAO ou inoffensifs pour l'ozone, par le biais de campagnes de sensibilisation du public et grâce à l'organisation d'ateliers, d'entretiens et de cours de formation sur la protection de la couche d'ozone. L'unité nationale d'ozone a également participé à la formation des formateurs dans les organisations concernées.

8. L'unité nationale d'ozone de l'Iran, en tant que service responsable de la mise en œuvre des activités nationales relevant du Protocole de Montréal, est placée sous la direction du directeur-adjoint du ministère de l'Environnement. Le directeur du ministère est un vice-président du gouvernement. L'unité nationale d'ozone est rattachée au ministère et lui fait rapport tous les trimestres. Le directeur du Bureau de l'ozone fait rapport au Comité national interministériel de l'ozone. Ce comité est l'organe de décision suprême concernant la mise en œuvre du Protocole de Montréal et comprend des représentants des ministères de l'Industrie et des Mines, du Commerce, de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de l'Organisation météorologique, de l'Organisation de gestion et de planification, de l'Administration du pétrole, des Douanes, et du ministère de l'Environnement.

### Plan d'action

9. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'unité nationale d'ozone de l'Iran élaborera de nouveaux projets visant l'introduction de technologies de remplacement à long terme du bromure de méthyle. Elle poursuivra également sa campagne de sensibilisation et renforcera son travail de surveillance ainsi que la formation des parties intéressées. L'unité nationale d'ozone participera au renforcement des capacités de l'Institut sur les normes et la recherche industrielle dans le domaine de la protection de la couche d'ozone et veillera au bon fonctionnement du Centre de politique et de contrôle à compter de 2006. Elle compte également promouvoir la coopération avec les pays voisins, afin d'enrayer le commerce de SAO et de produits contenant ces substances, par le biais de l'Organisation de coopération économique (dont la majorité de ces pays sont membres).

### **Kenya : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé :	
Phase I : Mars 1993	175 000
Phase II : Juillet 1998	116 667
Phase III : Décembre 2000	116 667
Phase IV : Novembre 2002	151 667
<b>Total</b>	<b>560 001</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)	151 667
Montant recommandé pour approbation (\$US)	151 667
Coûts d'appui d'agence (\$US)	11 375
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase V du renforcement des institutions	163 042
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	1998
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO)	550,80
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	297,49
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	239,5
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)	5,3
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	65,9
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	1,1
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	217,5

Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	168,59
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	28,22
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	100,68
Montant approuvé pour les projets (\$US)	3 842 958
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :	2 445 292
SAO à éliminer (tonnes PAO)	242,2
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)	212,6

### Rapport périodique

10. Pendant la période considérée, l'unité nationale d'ozone du Kenya a participé à la rédaction de documents en vue de la ratification de l'amendement de Beijing. L'unité nationale d'ozone a collaboré avec les directions des douanes et des impôts indirects de l'administration fiscale du Kenya pour contrôler les importations de SAO par le biais de licences, de permis d'importation et de quotas, et pour surveiller et limiter l'importation illicite de ces substances. Elle a également préparé un projet d'investissement concernant le bromure de méthyle, actuellement mis en œuvre conjointement par le PNUD (pour les fleurs coupées) et l'Agence allemande de coopération technique (pour les lits de semences, les légumes, les fruits et les cultures horticoles). Ce projet se poursuivra jusqu'en 2010 et culminera avec l'adoption généralisée de solutions viables de remplacement du bromure de méthyle dans le secteur horticole, qui se soldera par l'élimination de 97 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées dans la fumigation des sols. Le Kenya espère, grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale des CFC, respecter ses obligations d'élimination de ces substances pour 2005 et 2007, mais pourrait également éliminer sa consommation de CFC d'ici 2009. L'unité nationale d'ozone du Kenya a organisé des ateliers, séminaires et programmes de sensibilisation du public sur les effets environnementaux et sanitaires de l'appauvrissement de la couche d'ozone et sur la nécessité de remplacer les SAO par des technologies inoffensives pour l'ozone. Une campagne de sensibilisation du public a été menée dans la presse, la radio et la télévision.

11. L'unité nationale d'ozone est une division de l'Administration nationale de gestion de l'environnement (NEMA) qui dépend du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MENR). Un Sous-comité national sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (NACODS), placé sous les auspices du Comité interministériel pour l'environnement (IMCE), conseille l'unité nationale d'ozone sur la procédure à suivre pour élaborer des politiques, stratégies et réglementations visant l'élimination des SAO au Kenya.

### Plan d'action

12. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'unité nationale d'ozone du Kenya continuera d'appuyer les projets visant l'élimination de sa consommation de SAO. Il abordera en particulier la consommation de bromure de méthyle et élaborera un programme visant l'élimination de sa consommation de CTC. L'unité nationale d'ozone se concentrera par ailleurs sur la surveillance nationale des importations et exportations

et de la consommation de SAO et poursuivra ses activités de sensibilisation du public à cet égard.

### Liban : Renouvellement du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé :	
Phase I : Mai 1996	179 000
Phase II : Juillet 2000	119 300
Phase III : Juillet 2002	155 090
<b>Total</b>	<b>453 390</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)	155 090
Montant recommandé pour approbation (\$US)	155 090
Coûts d'appui d'agence (\$US)	11 632
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions	166 722
Date d'approbation du programme de pays	Mai 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	2000
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO)	760,0
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	670,16
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	725,5
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	152,4
Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	497,02
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,11
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	18,74
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	154,29
Montant approuvé pour les projets (\$US)	10 553 380
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :	7 587 437
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1 120,1
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)	613,4

### Rapport périodique

13. Pendant la période considérée, l'unité nationale d'ozone du Liban a participé à la collecte de données sur les SAO et à l'évaluation des besoins, y compris la gestion d'une étude détaillée de la consommation nationale, menée dans le cadre de la préparation de la mise à jour du programme de pays. Elle a également lancé cinq projets sur les aérosols et achevés neuf projets de réfrigération commerciale. La création d'une banque de halons est une autre activité importante de l'unité nationale d'ozone. L'unité nationale d'ozone du Liban a participé au contrôle de la consommation de SAO et à la mise à jour de la législation nationale en la matière; à la poursuite des projets d'élimination du bromure de méthyle; à la formulation d'un Plan national de gestion de l'élimination; à la préparation d'une demande de révision des données de

référence sur le bromure de méthyle, reposant sur une étude détaillée réalisée en 2001; à la sensibilisation du public et au renforcement des partenariats avec le secteur privé sur les questions liées à l'ozone, y compris la mobilisation de ressources supplémentaires pour les activités de vulgarisation.

14. L'unité nationale d'ozone du Liban est le bureau national chargé de coordonner, suivre et exécuter toutes les activités découlant du Protocole de Montréal, y compris celles concernant l'élimination des SAO. L'unité nationale d'ozone est supervisée conjointement par la direction générale du ministère de l'Environnement et le bureau local du PNUD. Elle sollicite régulièrement les conseils de représentants des organes gouvernementaux, des O.N.G. et des secteurs privé et universitaire.

#### Plan d'action

15. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'unité nationale d'ozone du Liban poursuivra la mise en œuvre et le suivi des activités qui lui permettront de rester en conformité avec le Protocole de Montréal et de garantir l'élimination durable des SAO. L'unité nationale d'ozone se concentrera sur la coordination de toutes les activités requises en vue de l'élimination efficace des SAO dans le pays, en développant la sensibilisation nationale aux dangers liés à l'utilisation de ces substances, en exécutant des activités d'élimination, de suivi et d'évaluation, en disséminant des informations et en élaborant et appliquant des lois visant le respect des obligations découlant du Protocole de Montréal et de ses amendements

#### **Malaisie : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant initial approuvé :	
Phase I : Mars 1993	322 520
Phase II : Octobre 1996	215 000
Phase III : Novembre 1998	215 000
Phase IV : Décembre 2000	215 000
Phase V : Novembre 2002	279 500
<b>Total</b>	<b>350 000</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)	279 500
Montant recommandé pour approbation (\$US)	279 500
Coûts d'appui d'agence (\$US)	20 963
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase VI du renforcement des institutions	300 463
Date d'approbation du programme de pays	Février 1992
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	2000
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO)	1,904,0
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	1 510,16
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	3 271,1
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)	8,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	4,5
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthane chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	49,5

e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	14,6
Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	1 174,4
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	11,44
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	324,33
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	44 615 685
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :	36 415 311
SAO à éliminer (tonnes PAO)	5 225,0
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)	4 772,3

### Rapport périodique

16. Pendant la période considérée, l'unité nationale d'ozone de la Malaisie a effectué des visites de contrôle sur 143 sites pour veiller à ce que les entreprises concernées ne consomment pas de CFC et respectent les critères de financement du Fonds multilatéral ainsi que les règlements en matière de qualité de l'environnement. Sur ces 143 sites, seuls 30 % enfreignaient la réglementation. L'unité nationale d'ozone s'est également rendue sur 48 sites de projets pour s'assurer de leur bonne exécution. Tous ces projets respectaient le calendrier prévu. Environ 253 avertissements relatifs à l'application de la loi de 1999 sur la qualité de l'environnement (gestion des frigorigènes) ont été adressés aux propriétaires de bâtiments dotés de refroidisseurs, pour leur rappeler de respecter la réglementation et de recycler les frigorigènes avec l'aide du Centre des SAO. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la campagne de sensibilisation du public, dont des réunions de concertation et des ateliers ainsi que la publication d'affiches et d'autres supports d'information reflétant les enjeux en matière de SAO, tels que l'importation illicite de ces substances et l'élimination des CFC.

17. L'unité nationale d'ozone est responsable du programme d'élimination des SAO et assume également les responsabilités de Secrétariat du Comité directeur national sur la protection de la couche d'ozone. Elle préside les divers groupes de travail et est chargée d'informer les ministres sur l'évolution des questions relatives aux SAO. L'unité nationale d'ozone est établie au sein du ministère de l'Environnement et a accès aux décideurs et aux ministres.

### Plan d'action

18. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le principal objectif de l'unité nationale d'ozone de la Malaisie sera de renforcer ses activités de contrôle et de suivi afin de veiller à ce que les bénéficiaires des projets du Fonds multilatéral ne se tournent pas à nouveau vers les SAO et que la Malaisie s'acquitte de ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. L'unité nationale d'ozone entend également surveiller les importations illicites de CFC et organiser des campagnes de sensibilisation visant à susciter la participation active du public et de l'industrie.

**Trinité-et-Tobago : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant initial approuvé :		
Phase I : Octobre 1996		66 000
Phase II : Décembre 2000		44 000
Phase III : Novembre 2002		57 200
<b>Total</b>		<b>167 200</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (\$US)		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui d'agence (\$US)		4 500
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions		64 500
Date d'approbation du programme de pays		Octobre 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)		2000
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO)		120,4
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)		74,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)		120,0
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)		46,6
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0,7
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		1,7
Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		62,5
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		11,5
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		0,79
Montant approuvé pour les projets (\$US)		1 148 938
Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) :		836 027
SAO à éliminer (tonnes PAO)		89,4
SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO)		18,0

Rapport périodique

19. Pendant la période considérée, l'unité nationale d'ozone de Trinité-et-Tobago a préparé un Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) et entrepris son lancement et son exécution, qui marquent des étapes importantes de la stratégie mise en œuvre par le pays pour contrôler et éliminer l'utilisation des SAO. Un système de quotas a été adopté pour contrôler les importations de CFC et un partenariat étroit a été établi avec le secteur privé. L'unité nationale d'ozone de Trinité-et-Tobago a participé à l'élaboration et à l'application d'une législation nationale visant à réduire la demande de SAO. Elle a par ailleurs mené des activités de sensibilisation, a participé à des réunions régionales et a partagé son expérience avec des unités nationales de l'ozone plus récemment établies.

20. L'unité nationale d'ozone de Trinité-et-Tobago fait rapport au directeur de la Division des ressources environnementales et au directeur général de l'Autorité de gestion de l'environnement qui dépend du ministère de l'Environnement.

#### Plan d'action

21. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'unité nationale d'ozone de Trinité-et-Tobago participera à la gestion des importations afin de respecter l'élimination visée de CFC pour 2008 et de poursuivre la réduction de ses importations de bromure de méthyle. Elle élaborera et appliquera des politiques et une législation plus strictes en matière de vente au détail, de vente en gros et d'utilisation du bromure de méthyle, particulièrement en matière de quarantaine et d'applications préalables à l'expédition. Elle préparera par ailleurs une vaste base de données sur le secteur formel et informel de la réfrigération et de la climatisation automobile et élaborera et appliquera des normes obligatoires sur les frigorigènes. La capacité institutionnelle de l'unité nationale d'ozone sera renforcée grâce à un programme d'échanges avec des pays plus avancés, au niveau régional ou international. Les activités de sensibilisation du public se poursuivront.



**Annexe II****OPINIONS EXPRIMEES PAR LE COMITE EXECUTIF  
SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES  
INSTITUTIONS PRESENTES A LA 44<sup>E</sup> REUNION***Bangladesh*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par le Bangladesh au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de référence de CFC pour 1995-1997. Le Bangladesh semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que le Bangladesh a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la promulgation de la loi sur les SAO prévoyant un système de permis d'importation; la préparation et la mise en œuvre initiale d'un plan national d'élimination des SAO; la création d'un inventaire des SAO; et des activités de sensibilisation du public, dont la célébration de la Journée de l'ozone. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par le Bangladesh pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir le Bangladesh poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de son plan national d'élimination des SAO et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de ces substances.

*Chine*

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par la Chine au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à ses niveaux de référence pour toutes les SAO. La Chine semble donc être en conformité avec les niveaux de gel de sa consommation de CFC, TCA et bromure de méthyle. Le Comité exécutif note par ailleurs que la Chine a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la conclusion d'accords avec le Comité exécutif pour éliminer la production de CFC et la production et la consommation de CTC, ainsi que la préparation d'un plan visant l'élimination accélérée des CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que la Chine a examiné toutes les politiques élaborées pour former un vaste système législatif et a formulé de nouvelles réglementations et lois efficaces en vue de l'élimination future des SAO. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par la Chine pour réduire sa production et consommation de CFC et d'autres SAO. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir la Chine poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de ses activités d'élimination dans les secteurs de la production et de la consommation et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de SAO.

*Iran*

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec inquiétude que les niveaux de consommation de CTC et TCA communiqués par l'Iran au Secrétariat de l'ozone pour 2003 sont supérieurs à ses niveaux de référence aux termes du Protocole de Montréal. L'Iran semble donc ne pas être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de TCA. Malgré cela, le Comité exécutif note que la consommation de CFC déclarée au Secrétariat de l'ozone pour 2003 est inférieure à sa consommation de référence de CFC pour 1995-1997. Le Comité exécutif note par ailleurs que l'Iran a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la création et l'application d'un système de quotas d'importation annuels pour les CFC, la mise en œuvre initiale d'un plan national d'élimination des CFC ainsi que la sensibilisation des consommateurs aux SAO grâce à des initiatives d'information du public. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir l'Iran poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays, de son plan national d'élimination des CFC et de ses activités relatives au bromure de méthyle, et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de SAO.

*Kenya*

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par le Kenya au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de référence de CFC pour 1995-1997. Le Kenya semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que le Kenya a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment des améliorations en matière de collecte de données; les préparations nécessaires à la ratification de l'amendement de Beijing; l'entrée en vigueur de mesures volontaires de contrôle des importations de SAO; l'élaboration d'un projet d'investissement sur le bromure de méthyle; la poursuite des campagnes de sensibilisation du public et la participation aux activités régionales. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par le Kenya pour réduire sa consommation de CFC et d'autres SAO. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir le Kenya poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des réglementations visant à contrôler les CFC, et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de ces substances.

*Liban*

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec inquiétude que la consommation de bromure de méthyle communiquée par le Liban au Secrétariat de l'ozone pour 2003 est supérieure à son niveau de référence aux termes du Protocole de Montréal. Malgré cela, le Comité exécutif note que le Liban a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la gestion d'une étude détaillée sur la consommation nationale de CFC; la création d'une banque de halons; la mise à jour de la législation nationale sur les SAO et le contrôle des importations de

SAO; la formulation d'un plan national d'élimination; et le renforcement de la sensibilisation du public et des partenariats avec le secteur privé. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir le Liban poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de ses activités d'élimination du CFC et du bromure de méthyle, et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de SAO.

#### *Malaisie*

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par la Malaisie au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de référence de CFC pour 1995-1997. La Malaisie semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que la Malaisie a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC; des échanges avec l'industrie et les entreprises pour veiller à la durabilité de l'élimination; l'envoi d'avertissements relatifs à l'application des règlements nationaux en matière de gestion des frigorigènes; et des activités de sensibilisation du public visant la prévention des importations illicites. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par la Malaisie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir la Malaisie poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de son plan national d'élimination des CFC, et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de ces substances.

#### *Trinité-et-Tobago*

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par Trinité-et-Tobago au Secrétariat de l'ozone sont inférieures à sa consommation moyenne de référence de CFC pour 1995-1997. Trinité-et-Tobago semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que Trinité-et-Tobago a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures comprennent notamment la préparation d'un plan d'élimination finale; l'élaboration et l'application d'une législation sur les SAO, prévoyant un système de quotas d'importation; la mise en place de partenariats avec le secteur privé; et la réalisation d'activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par Trinité-et-Tobago pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir Trinité-et-Tobago poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de son plan national d'élimination finale, et réussira ainsi à réduire avec succès sa consommation de CFC.

----



**EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND  
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE  
MONTREAL PROTOCOL  
(44<sup>th</sup> Meeting, 29 November – 3 December 2004, Prague)**

**2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT  
OF THE  
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME**

**Request for Project Preparation and Non-Investment Projects at the  
44<sup>th</sup> Executive Committee Meeting**

2 November 2004

# **2004 UNDP WORK PROGRAMME AMENDMENT**

## **44<sup>th</sup> Executive Committee Meeting (29 November – 3 December 2004, Prague)**

UNDP is submitting the following non-investment programmes for consideration at the 44th meeting of the Executive Committee. The amounts being requested in this document total US\$ 3,220,069 plus US\$ 129,306 in agency support cost.

### **1) Extensions for Institutional Strengthening Projects.**

Nr	Country	Short Title	ODP	US\$	Support
1	Bangladesh	Institutional Strengthening: Phase 4	n/a	130,000	9,750
2	China	Institutional Strengthening: Phase 6	32.2	390,000	29,250
3	Iran	Institutional Strengthening: Phase 5	14.3	173,511	13,013
4	Kenya	Institutional Strengthening: Phase 5	n/a	151,667	11,375
5	Lebanon	Institutional Strengthening: Phase 4	n/a	155,090	11,632
6	Malaysia	Institutional Strengthening: Phase 6	23.1	279,500	20,963
7	Trinidad & Tobago	Institutional Strengthening: Phase 4	n/a	60,000	4,500
	TOTAL		69.6	1,339,768	100,483

Separate documents on each of the above requests were submitted individually. In addition, UNDP is submitting the following two additional requests for Project Preparation:

### **2) Requests for additional Project Preparation.**

Nr	Country	Project	Budget (US\$)	9% Support Cost
1	Ghana	Technical Assistance for CTC	20,000	1,800

Further to ExCom decision 43/3-d, a letter was sent to Ghana requesting them to clarify what actions were envisaged to address the risk of potential non-compliance with the Montreal Protocol in the area of CTCs. As a result a letter was received from Ghana-EPA dated 13 September 2004, requesting UNDP to submit a proposal to undertake surveys in this sector in 2005. UNDP has agreed with the Secretariat on costs for a technical assistance project which will enable Ghana to identify CTC uses and provide assistance to develop legislation needed to prohibit imports of CTC in order to allow Ghana to comply with the MP controls. While UNDP had originally put this activity in its 2005 business plan, it is hereby requesting that this proposal is funded already at the 44<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee. UNDP will try to carry out this project in Ghana in conjunction with similar projects in the region.

### **3) Montreal Protocol Unit Core Funding.**

The table related to UNDP's request for US\$ 1,500,000 for the yearly Core Funding is included as annex 1. No support costs are requested on this amount.

#### 4) Other requests.

##### 4.1. Supplementary Oversight Services (SOS) for RMP activities implemented by UNDP.

A separate project document was submitted with a 2004 budget request of US\$360,301 (plus US\$ 27,023 of agency support) which would enhance UNDP's capabilities in connection to the RMP's that are implemented by UNDP in 36 countries. The reader is referred to the detailed document for more information.

4.2. Other RMP Components. It should be noted that "RMP components" no longer figure in the work programme even though some of them contain "TAS" activities. Instead, they are included and fully described in the respective RMP documents themselves.

Annex 1 – Table Related to the Core Funding.

<b>Agency: UNDP</b>	<b>2003 (actual)</b>	<b>2004 (estimated)</b>	<b>2005 (proposed)</b>
<b>Core Components</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Core unit personnel and contractual staff	867,039	900,000	910,000
Travel	160,961	170,000	180,000
Space (rent and common costs)	82,218	85,000	90,000
Equipment supplies and other costs (computers, supplies, etc)	29,991	15,000	15,000
Contractual services (firms)		65,000	70,000
Reimbursement of central services for core unit staff	366,902	440,000	440,000
Adjustment (over-exp/budget charge against supervisory budget) <b>a/</b>	<b>-7,111</b>	<b>-175,000</b>	<b>-205,000</b>
<b>Total core unit cost</b>	<b>1,500,000</b>	<b>1,500,000</b>	<b>1,500,000</b>
Reimbursement of Country offices & Nat'l execution <u>including overhead</u> <b>b/</b>	313,556	550,000	550,000
Executing agency support cost (internal) <u>including overhead</u>	637,557	750,000	750,000
Financial intermediaries <u>including overhead</u> <b>c/</b>		208,923	220,000
Adjustment (travel and central services) <b>a/</b>	<b>7,111</b>	<b>175,000</b>	<b>205,000</b>
<b>Total Administrative Support Costs</b>	<b>2,458,224</b>	<b>3,183,923</b>	<b>3,225,000</b>
Supervisory Costs incurred by MPU <b>d/</b>	53,346	171,679	200,000
<b>Grand Total Administrative Support Costs</b>	<b>2,511,570</b>	<b>3,355,602</b>	<b>3,425,000</b>

Notes /

**a/** As can be seen, the cost of the core unit is higher than the allowed subtotal of US\$ 1,500,000. An adjustment line was therefore introduced to arrive at the required ceiling. The same amounts then appear in the supervisory portion of the budget (see second a/).

**b/** Not all 2003 country office support costs earned were settled in 2003.

**c/** Payments related to the China-Solvents Financial Intermediary.

**d/** The actual 2004 costs to date, incurred by MPU for the Regional Implementation set-ups.